

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ACQUISTU DI MATERIALI SPECIFICHI DESTINATI À I
FURESTAGHJI-PUMPIERI È APPRUVAZIONE DI E
CUNVENZIONE RELATIVE À I DISPUSITIVI ESTIVANCHI
DI SURVIGLIANZA È DI QUELLE RELATIVE À A
REALIZZAZIONE DI CANTIERI DI BRUSGIU DIRETTU -
PRUGRAMMA 2026**

**ACQUISITION DE MATÉRIELS SPÉCIFIQUES DESTINÉS
AUX FORESTIERS SAPEURS ET APPROBATION DES
CONVENTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIFS ESTIVAUX
DE SURVEILLANCE ET DE CELLES RELATIVES À LA
RÉALISATION DE CHANTIERS DE BRÛLAGE DIRIGÉ -
PROGRAMME 2026**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Conformément aux dispositions de l'article L.3232-5 du Code général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse exerce une compétence déterminante en matière de prévention et de lutte contre les incendies.

Ce texte lui confère la possibilité de « financer ou mettre en œuvre des actions d'aménagement, d'équipement et de surveillance des forêts », dans une double finalité : prévenir les feux de forêt et, le cas échéant, en faciliter l'extinction, ainsi que contribuer à la reconstitution des massifs forestiers.

Sur l'ensemble du territoire insulaire, la Collectivité déploie des moyens matériels et humains, dont une part significative – pouvant atteindre 80 % des dépenses éligibles hors taxes – peut être subventionnée au titre des crédits zonaux 2026 de défense des forêts contre les incendies (DFCI).

Ces crédits, également désignés sous l'appellation de « crédits de la forêt méditerranéenne » (CFM), constituent des aides publiques de l'État destinées à soutenir les projets d'investissement relatifs à la DFCI.

Les montants financiers en jeu en termes d'investissement et le contexte réglementaire conduisent à la nécessité de formaliser une planification de celles-ci, dans le domaine de la prévention des incendies, après qu'une évaluation exhaustive des besoins ait été effectuée, en prenant en compte les données de terrain formulées par les personnels professionnels et leurs encadrants.

Les tableaux synoptiques ci-annexés font apparaître la nature précise des acquisitions et opérations envisagées pour l'année 2026, sur le Pumont, le Cismonte et au niveau territorial, sur les programmes 3171 et 3173, ainsi que le détail chiffré du plan de financement qui leur est associé.

Nature du Projet	Nature de la dépense	Montants HT de la dépense subventionnable	Montant de la subvention CFM	Montant HT à la charge de la CdC
Acquisition de deux CCFL (camion-citerne feux de forêts légers destiné à l'attaque de feux naissants)	Investissement	172 138 €	137 710 €	34 428 €
		Prog 3173	(80 % du montant subventionnable)	
Dispositif estival de surveillance active (patrouilles de surveillance des forestiers-	Fonctionnement	718 080	496 160 €	221 920 €

sapeurs)		Prog 3171	(80 % du montant subventionnable)	
TOTAL PUMONTE		890 218 €	633 870 €	256 348 €
Nature du Projet	Nature de la dépense	Montants HT de la dépense subventionnable	Montant de la subvention CFM	Montant HT à la charge de la CdC
Acquisition de deux CCFL (camion-citerne feux de forêts légers destiné à l'attaque de feux naissants)	Investissement	172 138 €	137 710 €	34 428 €
		Prog 3173	(80 % du montant subventionnable)	
Dispositif estival de surveillance active (patrouilles de surveillance des forestiers-sapeurs)	Fonctionnement	679 320 €	496 160 €	183 160 €
		Prog 3171	(80 % du montant subventionnable)	
TOTAL CISMONTÉ		851 458 €	633 870 €	217 588 €
Nature du Projet	Nature de la dépense	Montants HT de la dépense subventionnable	Montant de la subvention CFM	Montant HT à la charge de la CdC
Chantiers de brûlage dirigé (Technique visant à éliminer, par le feu contrôlé, les formations végétales. Cette méthode est mise en œuvre dans de la création et l'entretien des ouvrages DFCI.	Fonctionnement	51 200 €	38 400 €	12 800 €
		Prog 3171	(75 % du montant subventionnable)	
TOTAL TERRITORIAL		51 200 €	38 400 €	12 800 €
TOTAL GENERAL		1 792 876 €	1 306 140 €	486 736 €

Il est donc proposé d'approuver l'ensemble des commandes de matériels et des opérations de défense des forêts contre les incendies (DFCI), ainsi que son plan de financement, ce projet constituant l'élément normatif indispensable à l'obtention des aides sollicitées.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes relatifs à ces opérations, notamment les conventions afférentes aux dispositifs estivaux de surveillance déployés en 2026 pour les territoires du Pumonté et du Cismonté, ainsi que celles portant sur la réalisation de chantiers de brûlage dirigé sur ces mêmes secteurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.